



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 1

Séance du lundi 6 septembre 2021

Il est 19h00 lorsque **M. T. Ribeiro**, Président, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier. Il salue Mme le Préfet, les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux. Il salue également Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent-Major D. Ansermet, répondant de police de proximité. Le port du masque est obligatoire durant toute la séance. Il remercie les Conseillers pour le respect des dispositions imposées par l'OFSP en raison de la pandémie de COVID-19.

Les membres suivants sont excusés : Mmes C. Stucki et A. Schönhärl. MM. X. Fonjallaz, P. Marrello, L. Rochat, M. Werffeli. Etant à l'armée, pour y accomplir un service long, M. E. Bürki sera absent cette année, son commandant refusant de lui accorder congé pour les séances du CC.

Les scrutateurs sont Mme L. Khouri Dagher et M. F. Rittmeyer.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

-**Préavis no 11/2021** - Demande d'autorisation générale de la Municipalité de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à CHF 20'000.00 par cas, pour la durée de la législature 2021-2026

-**Préavis no 12/2021** – Demande d'autorisation générale de plaider, législature 2021-2026

-**Préavis no 13/2021** – Compétence de la Municipalité de décider des dépenses extra-budgétaires ayant un caractère d'urgence, législature 2021-2026

-**Préavis no 14/2021** – Placement de capitaux, demande d'autorisation générale, législature 2021-2026

-**Préavis no 15/2021** – Fixation des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, législature 2021-2026

-**Proposition no 16/2021** – Fixation des indemnités des membres du Conseil communal

-**Préavis no 17/2021** – Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Au point 15, seront traités :

-Une interpellation déposée par les Verts et la Gauche : **Interpellation au sujet de la protection de l'administration communale contre les attaques informatiques.**

-Une interpellation déposée par les Verts : **Interpellation au sujet de la progression de la 5G sur le territoire de la Commune, et plus particulièrement au village, près de l'école.**

-une interpellation déposée par la Gauche et les Verts : **Situation au chemin Vert 7, 9 et 11 : les habitants des bas ne sont pas des citoyens de seconde zone !**

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité.

3. Explication du rôle de Conseiller communal par **Mme le Préfet**.

Mme le Préfet informe qu'il est intéressant de consulter le site de l'Etat de Vaud où le fonctionnement des autorités communales est bien expliqué, des formations sont aussi proposées aux Conseillers communaux et Municipaux afin de parfaire leur connaissance.

Les Conseillers recevront par mail la présentation de l'exposé de **Mme le Préfet** sur les compétences du Conseiller communal, de la Municipalité et sur le droit d'initiative.

Mme le Préfet répond à quelques questions. Avant de quitter la salle, **Mme le Préfet** rappelle que la collaboration est importante entre la Municipalité et le Conseil communal pour mener à bien des projets. Elle reste à disposition pour des cas précis, au même titre que la Direction des Affaires Communales et Droits Politiques et les juristes qui s'occupent du droit des communes. Elle souhaite des travaux constructifs aux Conseillers pour la législature à venir.

M. le Président remercie **Mme le Préfet** pour ses informations. Elle quitte la séance.

4. **Assermentation de quatre Conseillers**

Mme A. Volet (A), **MM. M. Crausaz (C)**, **A. Decurtins (A)** et **M. Q. Schär (C)** n'ont pu être présents lors de la Cérémonie d'installation des Autorités communales, le jeudi 27 mai 2021.

M. le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à leur assermentation.

Des applaudissements ponctuent la prestation de serment des quatre Conseillers.

5. **Procès-verbaux des séances des 27 mai et 7 juin 2021**

M. le Président soumet à la discussion le procès-verbal du 27 mai 2021.

M. F. Morier-Genoud (VG), au nom des Verts, souhaite avoir l'intégralité des discours de **Mme le Préfet**, **Mme la Syndique** et de **M. le Président**. Il illustre ses propos par une phrase tirée d'un discours de M. Martin Luther King. Un résumé ne peut donner toute la finesse de l'intervention de l'auteur.

Les Verts forment le vœu que les discours soient intégralement insérés au PV de la séance.

M. le Président répond que le Bureau du CC en discutera lors d'une prochaine séance.

Le procès-verbal est accepté à une large majorité (3 abstentions)

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 7 juin 2021.

M. J. Cherix (VG), au nom des Verts, souhaite que les rapports des Commissions ad hoc et de la CoFin soient annexés au PV, ceci, pour que les citoyens puissent en prendre connaissance. Il cite un exemple : PV de la séance du 7 juin, p.8, réaménagement du Parc Chaplin, il n'a pas accès au rapport de la CoFin, ni à celui de la Commission ad hoc.

Les Verts forment le vœu que tous les rapports lus et mentionnés lors de la séance soient intégrés au PV de la séance comme cela se fait dans certaines communes. Les rapports peuvent être aussi compilés dans une annexe dédiée.

M. le Président répond que le Bureau du CC, en collaboration avec le Greffe, en discuteront afin de déterminer la suite à donner à ce vœu.

M. F. Rittmeyer (VG) relève à nouveau qu'il n'est pas possible de résumer l'intervention d'un Conseiller. Il n'est pas satisfait de la rédaction de ses interventions dans le PV. Elles ont été édulcorées, réduites, des passages importants supprimés et des phrases modifiées pour gagner quelques mots. Cela concerne les interventions de **M. F. Rittmeyer** en p.9, p.13, p.17, p.19 et p.21. Il demande au moins que l'intervention de la p.21 soit complétée comme suit : « les Verts persistent à demander la réalisation d'une telle étude ».

En regard des interventions de **MM. F. Morier-Genoud** et **J. Cherix**, **M. F. Rittmeyer** demande au Bureau du CC d'organiser un débat afin de déterminer la manière dont le PV doit être rédigé. Les règles devront être appliquées pour cette séance. Le débat pourrait avoir lieu le 11 octobre 2021.

M. le Président répond que la secrétaire ne peut pas changer le mode de rédaction si le débat n'a pas eu lieu. Il relève que la secrétaire effectue un travail de qualité. La plupart des Conseillers n'ont pas eu à se plaindre de ses compétences. Un débat pourrait avoir lieu, le Bureau du CC se penchera sur la question. Il est hors de question de demander à la secrétaire de modifier son mode de rédaction le jour du débat.

Le procès-verbal est accepté à la majorité (9 abstentions)

6. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

-**M. le Président** remercie chaleureusement les organisateurs de la manifestation Corsier-Resort. Cette fête a rencontré un vif succès.

-**M. le Président** informe que le nouveau règlement du CC est entré en vigueur le 23 juillet 2021, après la validation du Conseil d'Etat. Les membres de la CoFin et de la CoGest sont donc élus pour la législature. Des félicitations leur sont adressées par M. le Président.

-Le Bureau du CC s'est réuni deux fois depuis le début de la législature, notamment pour discuter et déterminer le nombre de séances du CC et pour la proposition des indemnités des membres du CC. Il rappelle les dates des séances : 11 octobre, 5 novembre (séance à 19h00, suivie du souper), 6 décembre 2021, 14 février, 4 avril et 13 juin 2022. La sortie du CC et du personnel communal aura lieu le 2 octobre 2021.

-Concernant la recevabilité des postulats et des motions, il invite les Conseillers à se renseigner auprès de la Direction des Affaires Communales et Droits Politiques.

-**M. le Président** demande que les Conseillers s'excusent auprès de la **secrétaire** (christine.ccc@hotmail.com) en cas d'absence aux séances du CC et non pas au Greffe municipal.

7. Correspondance et communications de la Municipalité

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Règlement du Conseil communal : comme indiqué dans le courriel envoyé fin août, le Règlement du Conseil communal a été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et du territoire en date du 23 juillet 2021. Ce document est disponible sur le site Internet communal, rubrique « règlements ».

Egalité salariale dans le secteur public : comme indiqué dans le rapport no 02/2021 de la Municipalité en réponse au postulat du Groupe PS/POP relatif à l'égalité des salaires et l'équité de traitement des employés communaux, nous vous informons que la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public a été signée par la Municipalité et envoyée au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) en date du 17 août dernier.

Office de la Population : la responsable de l'Office de la Population Mme Gina Delafontaine cessera son activité le 1^{er} octobre prochain. En effet, elle prendra sa retraite après 30 années passées au sein de la commune, sans compter ses 3 ans d'apprentissage en tant que toute première apprentie de l'administration. Nous la remercions pour sa fidélité et son engagement durant toutes ces années. Elle sera remplacée par Mme Chrystelle Bösch.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär

Manifestations estivales : la Municipalité remercie le coordinateur Samuel Liniger ainsi que le Service d'animation Jeunesse du Cercle pour l'organisation des manifestations estivales qui ont remporté un vif succès malgré la météo. Vous trouvez ci-dessous un bref compte-rendu.

Rallye pédestre du 1er août

Le rallye pédestre, activité de substitution au traditionnel évènement organisé à l'occasion de la fête nationale, a permis aux participants de se promener dans le village à la recherche d'une dizaine de postes proposant chacun une énigme ou un jeu à résoudre. Des anecdotes sur l'histoire ou l'actualité de la commune, ponctuaient également chaque endroit investi par cette activité ludique. Au final, une trentaine d'équipes ont retourné leur formulaire rempli dans l'objectif de recevoir un prix sous forme de bons à faire valoir auprès d'une quinzaine de commerçants ou artisans du village. Au sein du Conseil communal, notons que Vincent Volet et sa famille ont décroché la première place avec un sans-faute, votre secrétaire Christine Cuénod-Cochard est en deuxième place, suivie de Mesdames Françoise Cork et Marouska Soltermann sur la troisième marche du podium. Félicitations !

Plateforme Culturelle Mobile de la compagnie Dopamine

Le 18 août dernier, une scène mobile a été installée dans le parc Chaplin aux abords du Pavillon. La compagnie de théâtre Dopamine a proposé différentes activités et spectacles en plein-air durant cette journée ayant, heureusement, été sous le signe de la clémence de dame météo ! Madame Ostertag, habitante de la commune, a quant à elle accompagné cette manifestation avec son foodtruck afin de proposer un service de restauration aux visiteurs.

Le service animation jeunesse Egzeko, en collaboration avec les comédiens de Dopamine, a organisé des ateliers « découverte » l'après-midi, auxquels 8 écoliers ont participé. Le spectacle dédié aux enfants intitulé « L'enfant » a accueilli une cinquantaine de jeunes auditeurs. Finalement, la journée s'est clôturée par le spectacle humoristique tout public « Créature massive » devant quelques 120 spectateurs.

Corsier Re-Sort : la Municipalité remercie les organisateurs de la fête villageoise ainsi que la Course Chaplin, la société de Développement, les sociétés locales, le coordinateur, le

service d'animation jeunesse, le personnel des services communaux, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de la Fête qui a eu lieu les 27 et 28 août derniers.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Collèges – Salles de classes : deux nouvelles salles de classes ont été créées dans le Collège Jaman à Corsier. Les travaux se sont déroulés dans le courant des vacances scolaires afin que les locaux soient prêts pour la rentrée d'août. Nous remercions les entreprises qui ont œuvré dans des délais très courts ainsi que pour le bon déroulement du chantier, de même que le personnel du service des bâtiments pour les nettoyages des classes. La direction des écoles et les enseignants sont satisfaits du résultat.

Transports publics VMCV : à partir de décembre 2022, l'offre régionale des transports publics entre la Veveyse et la Riviera connaîtra une évolution particulièrement conséquente. Les entreprises de transports VMCV et TPF ainsi que les cantons de Vaud et Fribourg espèrent ainsi permettre une utilisation accrue des transports publics et contribuer de manière significative à la réponse aux enjeux climatiques de notre époque.

L'intégration de l'offre nocturne aujourd'hui proposée par le « Bus du Petit Prince » à ces lignes régionales permettra également de renforcer son attractivité en éliminant l'effet dissuasif du tarif spécial. Ainsi, les habitants sont encouragés à rentrer chez eux en toute sécurité grâce aux transports publics.

Grâce aux nouvelles cadences proposées, les citoyennes et citoyens disposeront d'une grande flexibilité pour tous leurs déplacements.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Voirie – Véhicules : un appel d'offres de marché public a été fait sans succès pour l'achat d'un véhicule de voirie conjointement avec la commune de Corseaux. Aucune offre n'a été soumise. Les délais et normes anti-pollution ne pouvant être respectés. Les constructeurs ont suspendu momentanément leur production. Un nouvel appel d'offres sera reconduit en fin d'année, voire au début de la suivante. Afin de garantir un service minimum et n'ayant pu louer un véhicule de remplacement, la commune a acquis un véhicule d'occasion.

Une première commande d'un véhicule Kangoo a été effectuée en juin. Malheureusement, au vu de la pénurie de matériel électronique, la commande a été annulée. A mi-août, une nouvelle commande a été effectuée pour une livraison prévue mi-novembre.

Trottoir entre la Fenette et l'Hautigny : les travaux de génie civil et de serrurerie sont terminés. La demande de subvention au canton a été transmise et une confirmation nous est parvenue pour une participation d'un peu moins de 50 % des coûts totaux des travaux.

Route de Corseaux : des travaux de réfection de la couche de roulement sont prévus les 6 et 7 septembre 2021. En cas de mauvais temps, ils seront reportés à la semaine suivante. La zone des travaux est située à cheval sur les 2 communes (Corsier et Corseaux). La circulation sera coupée pendant les travaux, y compris les bus VMCV. L'accès à la rue Carlo Hemmerling sera conservé.

Education, Jeunesse, Forêts & Terrains agricoles – Hervé Liniger

Forêts : la loi sur les Forêts (LFor) impose aux cantons le maintien des surfaces boisées existantes selon un relevé établi en 1876 avec interdiction de couper davantage que ce qu'elle peut produire. Sa dernière mise à jour date de 2017.

Les inspecteurs forestiers constatent que la surface de celles-ci a tendance à augmenter avec le temps. En effet, la diminution du nombre d'agriculteurs présents en moyenne et basse montagne (Alpes & Préalpes), se répercute sur l'entretien des parcelles jouxtant les forêts, ce qui permet à la nature de reprendre doucement mais sûrement les espaces ainsi libérés.

D'une manière générale, certaines essences d'arbres souffrent beaucoup (Epicéa et Hêtres) du réchauffement climatique actuel. Fort de ce constat, le canton de Vaud a alloué une somme importante de plusieurs millions pour l'adaptation des peuplements aux changements climatiques. Les plants de Douglas, Mélèzes, Tilleuls et Chênes seront produits dans les pépinières suisses, ceci dans le but de renouveler, dans le meilleur délai possible, nos forêts par petites touches. Ce principe sera applicable autant pour les forêts privées que celles appartenant aux services publics.

La commune de Corsier est rattachée au 5^{ème} arrondissement. Notre triage forestier est constitué de 8 communes dont 7 sont membres du Groupement. Seule la commune de St-Légier n'est à ce jour pas membre. La surface totale des forêts du triage est de 1880 ha. A l'inventaire, les feuillus représentent 76% du volume contre 24% de résineux. Les vieilles futaies recouvrent 53% de la surface des forêts, ce qui indique un vieillissement des forêts dû au manque d'entretien et d'exploitation, ceci au détriment des jeunes peuplements et des jeunes futaies (futaies = forêt de grands arbres). Un gros travail attend le garde-forestier Monsieur Maxime Roth. Le bois, qui est une ressource naturelle, neutre en CO² pourra alors être utilisé comme énergie dans les chauffages à distance de la région ou servir à la construction.

Pour conclure, à ce jour la commune de Corsier est propriétaire de 13,3 ha de forêts alors que les privés en possèdent 154,7 ha.

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénaires : 2 nouveaux nonagénaires ont été fêtés dernièrement. Il s'agit de

- Monsieur Nadir Bastian, le 2 juillet ;
- Madame Jacqueline Cochard, le 3 septembre.

Nous leur adressons nos sincères félicitations !

FSG Corsier-Corseaux : la Municipalité félicite la société de gym et ses gymnastes pour les excellents résultats obtenus dans le cadre des championnats vaudois de gymnastique de société-jeunesse les 19 et 20 juin 2021. Le groupe Agrès mixte a réalisé un joli doublé au sol et en combinaison d'engins en remportant les deux fois la médaille d'or.

Pro Senectute – Projet « village et quartiers solidaires » : en lien avec la réponse municipale à la motion déposée le 9 décembre 2019 par le PS/POP et la Concorde (rapport no 04/2020), nous vous informons que Pro Senectute a réalisé une analyse préliminaire en début d'année. Le rapport a été remis à la Municipalité qui en a pris connaissance et souhaite reprendre le sujet et avancer sur ce dossier au printemps 2022. Le Conseil communal sera dans tous les cas informé des directions et options retenues.

8. **Préavis no 11/2021 - Demande d'autorisation générale de la Municipalité de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à CHF 20'000.00 par cas, pour la durée de la législature 2021-2026**

M. P. Groux (C) informe que **M. X. Fonjallaz (C)** assume la Présidence de la CoFin.

M. P. Groux (C), rapporteur, lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 11/2021.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion du préavis :

-d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite ne pouvant pas dépasser CHF 20'000.00 (vingt mille francs) par cas, charges éventuelles comprises

Le Préavis municipal no 11/2021 est accepté à l'unanimité

9. Préavis no 12/2021 – Demande d'autorisation générale de plaider, législature 2021-2026

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 12/2021.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion du préavis :

-d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider en matière civile pour la durée de la législature 2021-2026, cette autorisation étant limitée aux litiges entrant dans la compétence soit du Juge de Paix pour un capital de CHF 9'999.00 au maximum, soit du Tribunal d'arrondissement pour un capital de CHF 100'000.00 au maximum

Le Préavis municipal no 12/2021 est accepté à l'unanimité

10. Préavis no 13/2021 – Compétence de la Municipalité de décider des dépenses extra-budgétaires ayant un caractère d'urgence, législature 2021-2026

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 13/2021.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion du préavis :

-d'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses extra-budgétaires ayant un caractère d'urgence jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par objet pour la durée de la législature 2021-2026

Le Préavis municipal no 13/2021 est accepté à l'unanimité

11. Préavis no 14/2021 – Placement de capitaux, demande d'autorisation générale, législature 2021-2026

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 14/2021.

Mme M. Roth (VG), au nom des Verts et de la Gauche, développe un amendement. Elle souhaite que la Municipalité investisse des capitaux dans des fonds durables, éthiques et non destructeurs de l'environnement, ceci, petit à petit et par la suite, pour des fonds déjà placés. Les VG souhaitent que des capitaux soient investis auprès de la banque alternative suisse à Lausanne qui donne la priorité aux valeurs éthiques. Elle est une référence et vise ces objectifs depuis plus de 30 ans. En ces temps de crise climatique, une vision d'une économie durable au sein d'une Municipalité est un devoir.

Elle dépose, au nom des Verts et de la Gauche, l'amendement suivant :

*-d'accorder à la Municipalité une autorisation générale d'effectuer des placements **durables** de capitaux auprès des établissements représentés à Vevey, faisant partie de l'Union des banques cantonales suisses et des Grandes banques suisses, **ainsi qu'à Lausanne auprès de la banque alternative suisse**, ainsi qu'à Corsier, auprès de la banque Raiffeisen.*

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement.

Mme L. Dutoit (C) demande si la banque alternative suisse à Lausanne est autorisée à être contactée.

M. B. Schär répond par l'affirmative, la banque alternative est agréée. En cas d'acceptation de l'amendement, il précise que la Municipalité respectera la décision du CC.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote l'amendement cité en page 7.

L'amendement est accepté à une large majorité (9 abstentions)

M. le Président soumet au vote la conclusion amendée du préavis :

*-d'accorder à la Municipalité une autorisation générale d'effectuer des placements **durables** de capitaux auprès des établissements représentés à Vevey, faisant partie de l'Union des banques cantonales suisses et des Grandes banques suisses, **ainsi qu'à Lausanne auprès de la Banque Alternative Suisse**, ainsi qu'à Corsier, auprès de la banque Raiffeisen.*

Le Préavis municipal amendé no 14/2021 est accepté à une large majorité (6 abstentions)

12. Préavis no 15/2021 – Fixation des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, législature 2021-2026

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui propose, à l'unanimité, d'amender le préavis no 15/2021. Amendement au point C du préavis no 15/2021 : **de fixer le coût des vacations de la Municipalité à CHF 58.00 l'heure.**

M. F. Rittmeyer (VG), au nom des Verts et de la Gauche, développe l'amendement de M. L. Rochat. Amendement au Point C du préavis no 15/2021 : **de fixer le coût des vacations de la Municipalité à CHF 50.00 l'heure :**

Selon les estimations des Verts, basées sur le nombre d'heures moyen des vacations des années 2018-2019 (sans COVID), les vacations composent la moitié du salaire des Municipaux. Une augmentation de 30% des vacations, comme proposé dans le préavis représente une augmentation de salaire de 15%. Le montant des vacations étant le même depuis 10 ans, l'augmentation reviendrait à une augmentation annuelle moyenne de 1,4% par an. Peu d'employés touchent une telle augmentation de salaire, 10 années de suite. Cette augmentation moyenne de 1,4% est bien supérieure à l'inflation suisse de ces dernières années.

Le tarif horaire de CHF 50.00 est élevé. Selon les estimations, en EPT, Mme la Syndique recevrait un salaire annuel CHF 150'000.00 et MM. les Municipaux, de CHF 120'000.00. Passer de CHF 50.00 à CHF 65.00 par heure aurait pour conséquence une augmentation

pour la commune de CHF 46'000.00/an.

Les Verts admettent que la charge de travail est de plus en plus dense et complexe. Cette surcharge de travail se répercute automatiquement sur le nombre d'heures de vacations.

M. le Président ouvre la discussion sur les deux amendements. Il précise que les deux amendements portent sur le même élément. Par conséquent, en cas d'acceptation des deux amendements, un deuxième vote les départagera.

M. O. Scherer (VG) relève que, pour répondre à une charge de travail de plus en plus dense, les Municipales et Municipaux ne doivent-ils pas plutôt disposer de plus de temps que d'argent ? Ne faut-il pas augmenter le pourcentage du taux d'activité de la Municipalité et baisser le taux d'activités privées ? il faudrait augmenter les indemnités plutôt que le taux horaire des vacations.

Mme la Syndique, explique que le taux fixe (indemnités annuelles) comprend les séances de la Municipalité et du CC, ainsi que la préparation des séances de Municipalité, soit un dossier d'environ 250 à 400 pages à étudier chaque semaine. Il y a également des séances plénières.

Les vacations varient en fonction des dicastères. Certains demandent plus d'heures de travail. Les Municipaux ne peuvent pas être engagés à un taux fixe comme un employé car le travail est variable. Il y a toujours des inconnues dans la gestion de la commune.

M. F. Coppex (C) établit une comparaison avec deux autres communes voisines :

-pour Chardonne : indemnités annuelles CHF 20'000.00 et CHF 50.00/heure.

-pour Corseaux : indemnités annuelles CHF 24'000.00 et CHF 65.00/heure.

Renseignements pris auprès de Mme le Préfet, il n'y a pas de normes, ni moyennes publiques. Les montants attribués sont de la compétence du CC.

Calcul pour Corsier : 7 heures par semaine pour les Municipaux et le double pour la Syndique.

Avec les vacations, cela fait une moyenne de 8x33% ETP pour 6 Municipaux.

Le nombre élevé d'heures effectuées par les Municipaux est-il consacré à l'opérationnel (analyse, exécution) ou à la politique (décision) ?

Si l'opérationnel est prépondérant ne faudrait-il pas déléguer cela à des compétences spécifiques ? La question de l'intercommunalité est à nouveau soulevée.

M. H. Liniger, à titre de comparaison, informe que le tarif proposé par les VG correspond à celui d'un apprenti peintre (CHF 48.50/heure). Les Municipaux ont de lourdes responsabilités à assumer.

M. F. Morier-Genoud (VG) précise que le salaire d'un apprenti est d'environ CHF 800.00 par mois. Il n'est pas au tarif que l'entreprise facture aux clients.

Mme M. Meier (C) relève qu'il faut prendre en considération les responsabilités qui incombent aux membres de la Municipalité. Leur travail ne peut pas être comparé à celui d'un employé qui, le soir venu, n'est plus sollicité par des séances ou l'étude de dossiers.

M. F. Coppex (C) demande le vote à bulletin secret qui est accepté par plus du 1/5 des Conseillers.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote l'amendement déposé par la CoFin :

-de fixer le coût des vacations à CHF 58.00 l'heure.

L'amendement est accepté par 42 oui (9 non et 2 blancs)

M. F. Morier-Genoud (VG) demande le vote à bulletin secret qui est accepté par plus du 1/5 des Conseillers.

M. le Président soumet au vote l'amendement déposé par les Verts/la Gauche :

-de fixer le coût des vacations à CHF 50.00 l'heure.

L'amendement est refusé par 31 non (21 oui et 1 blanc)

M. F. Rittmeyer (VG) demande le vote à bulletin secret qui est accepté par plus du 1/5 des Conseillers.

M. le Président soumet au vote les conclusions amendées du préavis :

- a) de fixer à CHF 30'000.00 les indemnités annuelles du Syndic ;
- b) de fixer à CHF 17'000.00 les indemnités annuelles des Municipaux ;
- c) de fixer le coût des vacations de la Municipalité à **CHF 58.00 l'heure** ;
- d) de fixer à 10,64% les indemnités pour vacances sur le montant des indemnités et des vacations ;
- e) de soumettre le montant des indemnités et des vacations aux cotisations LPP selon le plan de prévoyance appliqué aux employés de la commune ;
- f) d'indemniser à raison CHF 0.70 les kilomètres parcourus avec un véhicule privé et d'allouer des forfaits mensuels de CHF 60.00 pour la Syndique et CHF 30'00 pour les Municipaux pour l'utilisation de l'infrastructure informatique et téléphonique personnelle ;
- g) de fixer à CHF 300.00 par année de législature l'indemnisation de départ d'un Conseiller municipal

***Le préavis municipal amendé no 15/2021 est accepté par 40 oui
(10 non et 3 blancs)***

13. Proposition du Bureau du CC no 16/2021 – Fixation des indemnités des membres du Conseil communal

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui propose, à l'unanimité, d'amender le préavis no 16/2021, Vacations : **même montant que décidé dans le préavis no 15/2021 pour les vacations de la Municipalité**

Suite à la demande de la CoFin, **M. le Président** justifie l'augmentation de la secrétaire par le nombre plus élevé de séances, 8 pour cette année, la longue durée des séances, le travail administratif en amont comme toute la correspondance liée aux séances, extraits des décisions, liste de présence, presse, Préfecture, etc... Le salaire de CHF 7'500.00 proposé est identique aux secrétaires des communes de Chardonne et Corseaux.

M. F. Coppex (C) remercie le Bureau du CC pour son initiative de prendre en charge les frais de garde pour le baby-sitting. Par amendement, il propose deux modifications :

Pt.3 le tarif horaire est fixé à CHF 13.00/heure ;

Pt.4 b) Le membre du Conseil fait appel à une personne, à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant ; (suppression de l'attestation Croix-Rouge suisse)

Les arguments :

- le tarif proposé par la Croix-Rouge de CHF 9.00/heure n'est plus d'actualité
- les parents ont déjà une baby-sitter de longue date et de confiance
- il est de la responsabilité uniquement des parents de choisir leur baby-sitter

-l'affiliation à la Croix-Rouge coûte CHF 50.00/an.

Mme L. Dutoit (C) relève qu'il est possible d'agender une disponibilité avec son conjoint, les dates des séances étant communiquées une année à l'avance. Elle précise que les Conseillers verront leurs indemnités augmentées, cela permet de rémunérer la baby-sitter sans avoir recours à un financement par la Bourse communale. Une très faible minorité siège en couple actuellement. A défaut de la disponibilité parentale, c'est une opportunité de confier la garde à des grands-parents, voisins, et amis. A l'heure de l'individualisme, c'est une occasion de cultiver et créer des liens. Le contrôle des modalités de garde et leur paiement effectif engendrent à son tour des coûts pour le travail du secrétariat du CC, au minimum du temps car le salaire est au forfait.

Mme J. Ribeiro (VG) précise qu'il a été difficile d'inciter les citoyens à rejoindre le législatif, cette rémunération pourrait les motiver à s'engager dans la vie politique. Il y a des mères, pères seuls, des personnes sans réseau d'amis. Elle invite les Conseillers à soutenir cette proposition de remboursement des frais de garde pour baby-sitting. Son intervention n'est pas liée par un intérêt personnel (garde de son enfant par la famille).

M. F. Rittmeyer (VG) constate que cette mesure sera peu utilisée. Il y a énormément de personnes seules. Il soutient la proposition du Bureau. Il rappelle que les Verts financent les frais de garde. Il soutient l'amendement de **M. F. Coppex**, même s'il apprécie le fait d'avoir du personnel formé par la Croix-Rouge. C'est aux parents de choisir leur baby-sitter.

M. R. Duchesne (VG) s'étonne que ce soit le Conseil qui se prononce sur ses propres indemnités. Il invite les Conseillers à réfléchir à une meilleure solution pour l'avenir.

M. le Président répond que les membres du Conseil doivent déterminer leurs indemnités. A ce jour, la Loi sur les communes n'a pas changé.

M. N. Luyet (A) précise que les parents ont libre choix pour engager une baby-sitter. Il ne soutiendra pas l'amendement car la Croix-Rouge est une institution reconnue qui est formatrice. Les parents peuvent donner plus que le tarif indiqué par la Croix-Rouge.

M. P. Groux (C), à titre personnel, appuie cette proposition de remboursement. C'est une réalité, il y a beaucoup de familles monoparentales.

Mme J. Henry Baudois (VG) s'étonne que la secrétaire soit payée CHF 7'500 par an alors que l'on vient de dire que le nombre de séances était variable. Il serait plus judicieux de la rémunérer à la séance.

M. M. Volet (C) relève que ce n'est pas à la collectivité de payer les frais de garde. En participant au CC, il est normal de donner de son temps, de s'investir pour la collectivité. Il ne vient pas à la séance pour une bouteille et CHF 20.00, mais par intérêt pour sa commune. Il ne soutient pas l'amendement.

M. F. Rouge (C) précise que ce n'est pas à la Bourse communale de prendre en charge les frais de garde alors que les Conseillers sont rémunérés. Il ne soutient pas l'amendement.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote l'amendement déposé par la CoFin : *Vacations du Président : même montant que décidé dans le préavis no 15/2021 pour les vacations de la Municipalité (CHF 58.00/heure).*

L'amendement est accepté à une large majorité (3 avis contraires et 2 abstentions)

M. le Président soumet au vote l'amendement déposé par **M. F. Coppex** :

Pt.3 le tarif horaire est fixé à **CHF 13.00/heure** ;

Pt.4 b) Le membre du Conseil fait appel à une personne, à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant ; **(suppression de l'attestation Croix-Rouge suisse)**

L'amendement est accepté par 33 oui (17 avis contraires et 1 abstention)

M. le Président soumet au vote la conclusion de la proposition du Bureau du CC no 16/2021, soit :

-de valider les indemnités des membres du Conseil avec les amendements stipulés ci-dessus

La proposition amendée du Bureau du CC no 16/2021 est acceptée à la majorité (15 avis contraires et 4 abstentions)

14. Préavis no 17/2021 – Arrêté d'imposition pour l'année 2022

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 17/2021.

M. F. Rittmeyer (VG) rappelle que lors de la précédente législature le taux d'imposition a été fixé à 66%. En 2020, il y a eu un transfert de charges (soins à domicile), soit 1,5 pt. La conséquence a été une augmentation de 1,5 pt des impôts cantonaux. En 2021, la Municipalité a décidé de baisser les impôts communaux de 1,5 pt. soit à 64,5%. En 2022, le taux sera également fixé à 64.5%.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion du préavis :

-d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat

Le préavis no 17/2021 est accepté à l'unanimité

16. Interpellations, motions, postulats et projets rédigés

M. le Président a reçu trois interpellations. Chacune est signée par cinq Conseillers. Elles sont recevables.

-Au nom des Verts et de la Gauche, **M. F. Rittmeyer** donne lecture de l'interpellation à la place de M. L. RoCHAT :

L'interpellation au sujet de la protection de l'administration communale contre les attaques informatiques se trouve en annexe à la fin du PV.

M. C. Desmet répond que la Municipalité prend très au sérieux ces problèmes. Il a déjà reçu une offre relative à la formation préventive des collaborateurs au phishing (hameçonnage). De plus, suite à des démarches effectuées auprès de l'UCV (Union des Communes Vaudoises), une offre a été demandée en vue d'effectuer un audit sécuritaire de notre système informatique, qui nous fournira les éventuelles mesures correctives à apporter. Les démarches seront finalisées prochainement. Des informations complémentaires seront données lors des prochaines séances du CC.

M. F. Rittmeyer (VG) pense que **M. L. Rochat** devrait être satisfait des réponses. **M. F. Rittmeyer** demande si ces démarches vont aboutir à l'obtention d'un label.

M. C. Desmet confirme que le label Cyber Safe pourra être obtenu à terme.

Mme L. Dutoit (C) rapporte les propos de Mme N. Gorrite, Conseillère d'Etat ; des moyens seraient mis à disposition des communes pour prévenir les attaques en renforçant la sécurité. Qu'en est-il pour Corsier ?

M. C. Desmet répond que le Canton ne va pas proposer des solutions pour chaque commune. Par contre, l'UCV a négocié un tarif préférentiel pour les Communes auprès d'un partenaire.

M. P. Groux (C) rappelle que ce ne sont pas seulement les communes qui peuvent être les victimes d'attaques informatiques, les privés sont également la cible de tels agissements. Il rend attentif les Conseillers à ne pas ouvrir un mail inconnu. Il salue la réactivité de la Municipalité face à ce problème.

M. le Président remercie la Municipalité pour les informations données ultérieurement.

-Au nom des Verts, **M. J. Bas** (VG) donne lecture de l'interpellation :

L'interpellation au sujet de la progression de la 5G sur le territoire de la commune, et plus particulièrement au village, près de l'école se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme la Syndique explique la démarche. Tout citoyen souhaitant réaliser une construction contacte le Bureau Technique Intercommunal (BTI) pour présenter son projet. Le BTI analyse le dossier, le cas échéant, demande des modifications afin qu'il soit conforme au Règlement de la police des constructions. Le propriétaire ou l'architecte tient compte des remarques et apporte les modifications avant de le transmettre à nouveau au BTI. Ensuite, le dossier est transmis à la Municipalité pour validation ou non.

Le propriétaire ou l'architecte a le droit de ne pas prendre en compte les modifications demandées et de soumettre son projet à l'enquête tout en sachant qu'il n'est pas conforme ; même si la Municipalité a clairement exprimé qu'elle ne délivrera pas le permis de construire.

C'est ce qui s'est passé avec l'auteur du projet de la 5G. La Municipalité n'a pas donné son accord, même après plusieurs modifications. Il est revenu en disant qu'il allait soumettre son projet à l'enquête publique. La Municipalité ne peut pas s'opposer. L'auteur du projet sait que la Municipalité ne donnera pas le permis de construire.

Les actions sont assez maigres pour contrer l'installation d'une antenne 5G, les oppositions déposées au Greffe municipal seront un soutien non négligeable.

La Municipalité ne peut intervenir que sur la construction du mât. Il y a déjà des antennes érigées sur la commune de Corsier et là, en cas de renforcement, ce n'est plus de la compétence municipale.

Il n'y a pas eu de sondage auprès de la population concernant l'installation d'antennes 5G sur la commune.

La réponse municipale convient.

-Au nom de la Gauche et des Verts, **Mme J. Ribeiro** (VG) donne lecture de l'interpellation :

L'interpellation – Situation au chemin Vert 7,9 et 11 : les habitants des bas ne sont

pas des citoyens de seconde zone ! se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme la Syndique répond que la Municipalité est au courant de cette situation. Une rencontre avec l'ASLOCA, l'avocat, les locataires et les propriétaires a eu lieu. Un délai pour différer leur congé en 2024 a été obtenu.

Cette situation découle du droit privé. La Municipalité a écrit au propriétaire et à la gérance afin que les citoyens de la commune soient respectés.

Des mails ont été envoyés à la gérance et au propriétaire, suite à des problèmes de route. Il est compliqué de dialoguer avec eux. La commune n'a pas de base légale pour attribuer des subventions car elle n'est pas propriétaire de ces immeubles. Les personnes dans le besoin devront contacter les services sociaux. La commune de Corsier n'a pas d'appartements à mettre à disposition. Elle en possède peu et ils sont tous occupés. Elle relève qu'il y a eu des problèmes avec la gestion des ordures.

M. M. Ceppi a proposé d'amener des containers. La population n'a pas voulu car c'était à la gérance de les installer.

M. B. Caron (VG) se bat pour les habitants. Il n'y a aucun respect de la parole donnée de la part de la gérance et du propriétaire.

La réponse municipale convient.

17. Voeux, questions, divers et propositions individuelles

-M. O. Schorer (VG), en lien avec le débat sur le montant des vacations. Il souhaite connaître le pourcentage de travail hors mandat des Municipaux et de la Syndique. Il espère que la charge de travail cumulée n'est pas trop élevée afin de permettre une bonne implication et un travail de qualité pour accomplir le mandat communal.

Mme la Syndique, au nom de la Municipalité, ne répondra pas à cette question, car cela est du ressort de la sphère privée.

-Mme J. Ribeiro (VG), au sujet des communications municipales, remercie la Municipalité pour la signature de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Elle s'étonne de ne pas trouver d'informations concernant le Réseau Rêve après le retrait de Vevey. Plusieurs familles sont dans des situations délicates car Vevey n'accueillera plus les enfants du Cercle de Corsier. Qu'en est-il ?

M. H. Liniger répond qu'il est difficile de donner des précisions suite au retrait de Vevey. Le Réseau Rêve ne disparaît pas. Les communes du Cercle ainsi que la Tour-de-Peilz et Nestlé doivent se concerter pour trouver des solutions. Il faut déterminer les besoins. A ce jour, il faudrait 44 places par commune du Cercle, en accueil pré-scolaire. Il est envisagé de récupérer la garderie « Les écureuils » située aux Monts-de-Corsier (44 places).

La commune de Vevey ne peut pas évincer les enfants déjà enclassés.

L'ASIC (Association Scolaire Intercommunale Corsier et environs) ne gère pas cette situation, ce sont les délégués inter-communaux qui en ont la charge.

Le prochain préavis présenté au CC en novembre 2021 portera sur les containers scolaires. Les ingénieurs étudient la possibilité de créer un accueil pré-scolaire au rez-de-chaussée (44 places) ainsi que des classes au-dessus. Les containers seraient opérationnels pour la rentrée scolaire 2022. Ceci, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition. Toutes les communes concernées cherchent des possibilités d'accueil près-scolaire.

Mme la Syndique précise que les parents doivent rester dans la liste du Réseau Rêve. Cette information doit être diffusée.

Mme J. Ribeiro (VG) relève qu'en date du 17 juin 2019, Vevey avait déjà annoncé son

intention de quitter le Réseau Rêve. Cela en réaction au fait que les autres communes partenaires souhaitaient augmenter la participation financière des parents.

-M. F. Rittmeyer (VG), par rapport à l'interpellation concernant la situation des bâtiments du Chemin vert. Il ne connaît que le bâtiment le plus délabré. Il relève que les loyers ne peuvent être que bon marché. C'est un phénomène connu dans les milieux urbains. Les appartements sont rénovés et les loyers deviennent plus onéreux. Les Verts avaient demandé à la Municipalité d'établir une politique de loyer subventionné. La commune doit acquérir des immeubles. Il faut installer des gens nécessiteux dans les logements existants.

-M. F. Rittmeyer (VG) remercie la CoGest pour son excellent travail et ses propositions. Le travail de la CoGest est peu reconnu par la Municipalité. Il regrette le peu d'entrée en matière sur la plupart des points :

Vœux du thème 2, gestion du parc arboré, réponse formulée soit par un « non » ou par un « c'est déjà fait ».

Thème 1, photovoltaïque. Il rappelle que le courant produit est acheté au producteur à CHF 0,08 le kWh. Venant du réseau, il est facturé CHF 0,23 le kWh. Le propriétaire d'une installation a avantage à consommer le courant produit.

Vœu no 2, diminution de la consommation nocturne et report en journée. Il faudrait que des bureaux spécialisés analysent la consommation nocturne et proposent des mesures simples.

Vœu no 3, il faudrait augmenter l'autoconsommation (remplacement de chaudières par des pompes à chaleur) et ensuite stocker la chaleur produite lors de la production photovoltaïque.

Afin de favoriser l'autoconsommation, il faut décaler le plus possible la consommation vers les heures de production, lisser la consommation, supprimer cette étonnante pointe dès 9h00, 8 fois plus de consommation que la nuit. Stocker sous forme de chaleur ou de froid, stocker sous forme de batteries fixes ou mobiles.

L'engagement d'un bureau spécialisé est nécessaire pour la production propre et la consommation des écoles qui va aller en augmentant.

-M. B. Caron (VG) revient sur un immeuble qu'il a fallu quitter il y a 13 ans. La Municipalité de Vevey est intervenue alors que c'était du droit privé. Les propriétaires ne font rien pour la gestion des ordures. Le citoyen qui n'utilise pas les sacs taxés est amendable. Les propriétaires ne risquent rien. Il y a deux poids, deux mesures.

-Mme J. Henry Baudois (VG) rappelle que les Verts avaient demandé, lors de la séance de juin 2021, que la Municipalité présente un programme de législature.

A ce jour, aucune communication n'a été donnée. Il est indispensable de le présenter cet automne. Une planification sur 5 ans donne une vision à long terme à la Municipalité et lui permet d'avoir une attitude proactive et de poser ses priorités. Le CC peut la soutenir dans sa vision de l'avenir. Conseil et Municipalité avancent ainsi de concert vers les changements qui devront être opérés.

Les Corsiérans comprendront les buts poursuivis par les autorités.

Elle formule le vœu que le programme soit présenté le 11 octobre prochain. Sans cela, les Verts déposeront un postulat.

Mme la Syndique a envie d'être un peu piquante. Les Verts ne pouvaient pas donner les noms de 2 membres pour l'Agenda 21 et la CCU car ils étaient tous en vacances durant l'été.

La Municipalité a aussi droit à des vacances en cette période et elle devait mettre au courant les deux nouveaux Municipaux du fonctionnement et des tâches de l'exécutif. Ce prochain mercredi, la Municipalité se rencontrera pour préparer le programme de législature.

Mme J. Henry-Baudois (VG) est ravie. Si elle avait été informée, elle n'aurait pas posé la question.

-Mme J. Henry-Baudois (VG) a constaté que les toilettes des WC publics de Corsier, n'ont pas de savon. Elle forme un vœu pour que du savon soit mis à disposition des utilisateurs.

-M. H. Liniger, par rapport à l'accueil pré-scolaire, précise que les 44 places prévues représentent de la disponibilité pour environ 80 enfants.

-M. R. Genoud (A), concernant l'achat de véhicule de la voirie, demande quelles sont les particularités du cahier des charges pour qu'aucune offre ne soit rentrée. Il demande par quel biais les légumes bios des Monts sont vendus.

M. M. Ceppi répond que le cahier des charges était bien précis. Il fallait récupérer la saieuse et la lame à neige. Ce qui est plus inquiétant, c'est que les constructeurs ont stoppé la production de véhicules. Au printemps prochain, la chaîne de production de véhicules devrait redémarrer.

M. B. Schär répond que c'est une entreprise privée qui gère la production des paniers de légumes et la commune ne peut pas faire de la promotion. Il faut se rendre sur le site du marchand ou à l'épicerie du village qui propose la vente de paniers.

-Mme M. Meier (C) souhaite disposer de la liste des Conseillers communaux engagés dans les divers mandats intercommunaux. Cela sera utile au moment de la présentation des budgets lors de la séance de décembre 2021.

-Mme M. Meier (C) remercie **M. P. Groux** pour l'envoi d'un communiqué détaillant les conditions pour réserver un abonnement à des paniers bios ou acheter des légumes des Monts. L'envoi se fera à tous les Conseillers.

M. B. Schär précise que la liste des coopérations intercommunales figure dans le budget.

-M. M. Crausaz (C) demande si le Règlement communal pourrait être modifié afin d'interdire ou limiter l'installation d'antenne 5G sur le territoire communal, quitte à devoir organiser une votation populaire.

Mme la Syndique répond qu'elle va se renseigner auprès du BTI afin de savoir s'il est possible d'inclure de telles restrictions.

-Mme M. Bussy (C) demande si les travaux du Parc Chaplin vont commencer cet automne et si la population sera informée.

Mme la Syndique répond que des affichettes seront disposées dans le Parc. Il y aura peut-être une information dans le Corsiérain.

M. F. Coppex (C) demande si des oppositions ont été déposées et si les délais pour les travaux seront respectés.

Mme la Syndique répond que la Municipalité a enregistré 3 oppositions. Deux ont été levées avec des conditions. Une réponse est encore attendue.

-Mme M. Meier (C) informe que le DAC (Demain A Corsier) a financé le tout ménage qui permet de faire opposition à la 5G. Elle invite les Conseillers à écrire une lettre

d'opposition et à rejoindre le groupe au cas où les premières oppositions seraient levées afin de faire un recours en 2^{ème} instance.

Mme la Syndique précise que l'opposition doit être amenée en main propre au Greffe ou postée en recommandé.

M. R. Genoud (A) relate que le maraîcher exploite un terrain communal. Ce n'est donc pas totalement un projet privé, le CC s'était prononcé sur l'attribution du terrain.

-La parole n'est plus demandée. **M. le Président** clôt la séance à 22h17. Il remercie les Conseillers pour leur participation.

Le Président

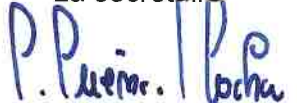


T. Ribeiro

Au nom du Conseil communal



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard

Président

Corsier, 6 septembre 2021

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 6 septembre 2021

**Interpellation au sujet de la protection de l'administration communale
contre les attaques informatiques**

Au nom des Vert.e.s et de La Gauche, lecture pour Ludovic Rochat

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Suite au récent débat médiatique concernant les attaques informatiques de la commune de Rolle, nous sommes préoccupés par la situation de notre commune à cet égard.

Pour rappel, la commune de Rolle a été victime d'une attaque informatique la nuit du 29 au 30 mai 2021. Une partie du système informatique de la commune a été cryptée par des pirates informatiques qui demandaient une rançon en échange de la restauration du système. La commune refusant la rançon, celui-ci était partiellement bloqué pendant près de deux semaines. De plus, il s'est avéré récemment que des données sensibles telles que les noms, adresses, numéros de téléphone de citoyens, ainsi que des courriels se trouvent aujourd'hui sur le dark net, une sous-couche du web où pullulent divers criminels.

Ces événements ont rappelé la fragilité des systèmes informatiques et révélé, selon ses propres mots, la naïveté de la Municipalité de Rolle.

La commune de Rolle ne saurait d'ailleurs être une exception, comme l'ont souligné de nombreux spécialistes et comme le laisse entendre les pirates qui comptent renouveler leur exploit.

Il existe des entreprises spécialisées qui effectue des audits en utilisant les méthodes des pirates pour détecter les failles. Cela permet de prévenir les attaques réelles en renforçant la sécurité là où cela est nécessaire.

D'où nos questions à la Municipalité :

- 1) Face à de pareils risques, où en est notre commune ? Des mesures sont-elles prises pour tester la sécurité des données et la résilience du système informatique ?
- 2) Des audits de sécurité ont-ils déjà été effectués et si tel n'est pas le cas, des mesures sont-elles prévues dans un futur proche ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de l'attention qu'elle portera à notre interpellation.

Pour les Vert.e.s et La gauche Ludovic Rochat

Nom :

ZITTHEYER François
CARON Bernard
FERRÉ Amandine
Bis Jérôme
CORRE François

Signature :

F. Rochat
J. Bis
A. Ferré
F. Corré

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 6 septembre 2021

Interpellation au sujet de la progression de la 5G sur le territoire de la commune, et plus particulièrement au village, près de l'école

Au nom des Vert.e.s

Mr le Président, chers collègues,

Une enquête publique est en cours pour la construction d'une nouvelle triple antenne 3G 4G 5G sur le toit du bâtiment au Sentier de la Condémine 20 à Corsier.

Un nombre important d'habitants soucieux de son impact sur la commune et ses habitants ont d'ores et déjà lancé un appel via un tout ménage afin de faire opposition y compris en 2^{ème} instance si nécessaire.

Si l'impact esthétique et la baisse du prix au m² des terrains environnants ne fait quasiment pas débat, l'impact sur la santé reste débattu au sein de la communauté scientifique. Le groupe des Vert.e. retient que cette implantation ne manquera pas d'augmenter le smog électromagnétique et le stress physiologique qui en découle avec les conséquences qu'on peut imaginer en termes de santé. De plus cette antenne sera située à environ 250 m de l'école et en pleine zone d'habitation. Le groupe des Vert.e.s s'interroge vraiment sur la nécessité et l'utilité concrète de cette augmentation du réseau pour notre commune et ses habitants.

Les impacts environnementaux ne sont non plus pas négligeables puisque cette technologie nécessite des infrastructures qui contribuent à la dénaturation du paysage et au réchauffement climatique au travers d'infrastructures énergivores de stockage et de gestion des données.

La faune et la flore sont aussi impactés par cette technologie qui dérègle également l'orientation de nombreux animaux et insectes par exemple.

Ne soyons pas naïf, cette implantation est un pas de plus, vers une transition numérique de la société qui ne bénéficie qu'à un petit nombre et qui ne soulève pas notre enthousiasme. Il est temps de se poser la question sur quelle société nous voulons. Vivre dans un bain de faisceaux électromagnétique dans des smart cities au milieu d'objets connectés doit il forcément être notre futur

Des communes vaudoises comme St Martin, Siviriez ont déjà donnés des préavis défavorables, et ont fait le choix de dire non à toutes nouvelles implantations d'antennes. De nombreux habitants de Pully, Yvonnand ou Yverdon et bien d'autres communes, se sont opposés à ces implantations.

Qui a vraiment besoin de la 5G ? Pourquoi ne pas concevoir une commune hors 5G ?

Ainsi nos questions à la Municipalité sont les suivantes :

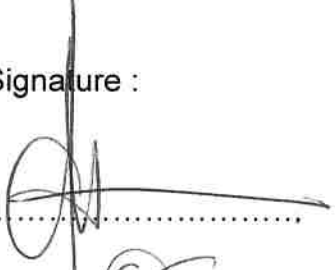
- Quelle est la position de la Municipalité par rapport à cette progression de la 5G ?
- Quelle sont les actions à sa portée ?
- Est-il possible que la Municipalité mette en place un projet de consultation auprès de la population afin d'aller vers une déclaration de « Commune hors 5G » pour Corsier-sur-Vevey ?

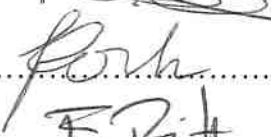
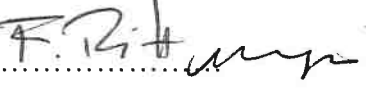
Je vous remercie de votre attention,

Nom :

Chenx Jérôme
Olivier Schorer
Françoise Corak
RITTHEYER François
Bourgeois Damien

Signature :




Interpellation – Situation au chemin Vert 7, 9 et 11 : les habitants des bas ne sont pas des citoyens de seconde zone !

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Au chemin Vert n°7, 9 et 11 existent trois immeubles qui logent à des loyers modérés plusieurs familles, des jeunes gens et de nombreux retraités. Ceux-ci ont pour beaucoup une situation économique précaire et malgré la relative vétusté des lieux, profitent de loyers abordables qui leur permettent de vivre un tant soit peu dignement.

Or, l'ensemble de ces Corsiérans, dont certains habitent depuis plus de 30 ans dans ces lieux, se trouve à présent dans une situation extrêmement délicate puisqu'ils ont tous reçu leur congé, des travaux de rénovation étant prévus dans ces immeubles. Certains habitants ont dû partir dans les trois mois, étant traités sans le moindre ménagement de la part de la régie de Rahm.

En outre, il est à noter que de Rahm, qui s'occupe de la gestion de cet immeuble au nom de Vontobel qui en est le propriétaire, a fait la « promesse » que ces logements, dont les habitants ont été délogés contre leur gré, ne seraient pas reloués d'ici au début des travaux prévus. Cette promesse n'a pas été tenue et de Rahm reloue effrontément lesdits logements, se moquant éperdument de la situation de dizaines de personnes déçues. Beaucoup d'habitants se retrouvent sans solution de relogement, et vont éprouver toutes les difficultés du monde, au vu de leur situation économique précaire, pour parvenir à trouver un appartement avec un loyer modéré dans la région. Notre commune ne proposant pas de logements subventionnés et la pression sur les loyers étant ce qu'elle est dans notre région, des habitations proposant des loyers modérés sont une denrée de plus en plus rare.

A cela vient s'ajouter le fait que la commune a généreusement mis à disposition de la gérance des containers, simplement parce que de Rahm ne souhaite pas se mettre en conformité concernant la gestion des déchets. Ce sentiment d'impunité vis-à-vis des autorités est choquant, tout comme l'est le mépris affiché par la régie pour des dizaines d'habitants de notre commune. Bien que les événements mentionnés relèvent pour la plupart du droit privé, il est de notre devoir et du devoir de nos autorités de réagir face à cette situation inadmissible.

Dès lors, nous aimerions soumettre à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité est-elle au courant de la situation vécue par les habitants de ces immeubles ?

- Dans l'affirmative, a-t-elle été en contact avec les parties impliquées (habitants, régie, propriétaire) ? Si oui, qu'en est-il ressorti ?
- La Municipalité a-t-elle envisagé ou envisagera-t-elle de manifester sa désapprobation face au traitement infligé par de Rahm à de nombreuses personnes de notre commune ?
- La Municipalité a-t-elle des solutions à proposer à ces dizaines d'habitants, par exemple, en entamant des négociations avec la régie et/ou le propriétaire ?
- Est-il envisageable de subventionner l'ensemble ou une partie de ces logements suite à leur rénovation, pour que Corsier-sur-Vevey soit aussi en mesure d'héberger celles et ceux qui en ont le plus besoin ?
- Au vu de l'attitude de la régie, une facturation des containers mis gracieusement à disposition ne devrait-elle pas être envisagée ?
- La Municipalité envisage-t-elle d'autres mesures afin que de Rahm respecte le règlement sur la gestion des déchets ?

Nous vous remercions pour l'attention portée à la présente interpellation.

Meilleures salutations,

Pour La Gauche ! et Les Vert.e.s
Bernard Caron

Signatures de soutien :

Triago Ribeiro Mor

Jessia Ribeiro ~~Hibero~~

Amandine Ferré ~~Jenè~~

Manuelo Marquis Milorgus